



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

Les conseils aux voyageurs pour: Congo (Kinshasa)

Dernière actualisation: 23.07.2009

Reste valable: 10.11.109

Ces conseils aux voyageurs correspondent à l'analyse actuelle de la situation faite par le DFAE. Ils sont régulièrement vérifiés et modifiés si nécessaire.

[Situation générale](#)

[Risques régionaux spécifiques](#)

[Criminalité](#)

[Transports et infrastructures](#)

[Dispositions légales particulières](#)

[Risques naturels](#)

[Santé](#)

[Remarques particulières](#)

[Adresses utiles](#)

Situation générale

La situation sécuritaire dans le pays reste tendue: Des événements mineurs peuvent rapidement dégénérer de façon inopinée et donner lieu à des actes de violence. En mars 2007, Kinshasa a été le théâtre de violents affrontements armés qui ont fait plusieurs centaines de victimes.

L'est du pays n'est pas encore pacifié, des troubles d'intensité variable ont lieu régulièrement. De violents affrontements peuvent éclater dans l'ensemble du pays à tout moment de manière inopinée.

Les **mines terrestres** et les munitions non explosées représentent un danger dans la plupart des régions du pays.

Il est déconseillé d'entreprendre en République démocratique du Congo des voyages touristiques ou autres qui ne présentent pas un caractère d'urgence.

En cas de voyages indispensables, il est recommandé de prendre en considération les informations ci-après de limiter le séjour à Kinshasa et aux autres grandes villes.

Informez-vous sur l'évolution de la situation par les médias, avant le départ et pendant le voyage, et observez les consignes des autorités de sécurité.

Tenez-vous à l'écart des manifestations et de tout rassemblement de foule.

Il est recommandé de s'annoncer à l'Ambassade de Suisse à Kinshasa et d'y laisser ses coordonnées, un itinéraire de voyage et des adresses de contact dans la République démocratique du Congo et en Suisse.

[✉ kin.vertretung@eda.admin.ch](mailto:kin.vertretung@eda.admin.ch)

[Début de la page](#)

Risques régionaux spécifiques

La description des zones à risques repose sur des données approximatives; les risques ne peuvent se restreindre à des zones délimitées.

Est et nord-est du pays: La situation dans cette partie du pays est instable. Les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sont régulièrement le théâtre de combats d'intensité variable, qui peuvent à tout moment s'étendre aux provinces environnantes. Dans la région frontalière avec le Soudan, les rebelles du Lord Resistance Army (LRA) sont actifs. **Il est déconseillé de se rendre dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans le nord de la province de Katanga, et dans le nord et l'est de**

la province Orientale.

[Début de la page](#)

Criminalité

Suite aux troubles causés par la guerre et en raison de l'abîme économique dans lequel est plongé le pays, le taux de criminalité est élevé. Le recours à la violence est fréquent, en particulier chez les bandes de rues, qui opèrent dans des endroits très animés et souvent avec la collaboration de la police. Il est notamment recommandé d'observer les **précautions** suivantes:

- Confiez l'organisation de votre voyage à une personne locale de confiance et suivez ses recommandations.
- Si vous devez impérativement vous déplacer dans le pays, faites-le exclusivement de jour, en convoi de plusieurs véhicules.
- Ne sortez jamais à pied une fois la nuit tombée.
- A de multiples reprises, des voyageurs d'affaires ont été victimes d'escroqueries. Il est recommandé de choisir avec soin ses partenaires d'affaires et de recourir si possible aux services d'une agence ou d'une entreprise expérimentée et digne de confiance.

[Début de la page](#)

Transports et infrastructures

Les routes sont en mauvais état et, pour la plupart, uniquement praticables en véhicule tout-terrain. Les risques d'accident sont élevés. Pour ces raisons, entre autres, **il est fortement déconseillé d'entreprendre des déplacements interurbains de nuit.**

[Début de la page](#)

Dispositions légales particulières

Il est interdit de photographier des personnes en uniforme, des installations militaires et des ouvrages ou bâtiments publics (aéroports, ponts, etc.). A Kinshasa, les prises de vue sont soumises, d'une manière générale, à une autorisation des autorités. Les automobilistes qui ne quittent pas immédiatement la chaussée pour s'arrêter sur les bas-côtés lors du passage du convoi présidentiel sont punis. Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont passibles de plusieurs années de prison. Les conditions de détention sont précaires.

[Début de la page](#)

Risques naturels

Des **tremblements de terre** sont à craindre dans la région de la vallée du Rift, à l'est du pays. C'est là que se trouvent également deux **volcans** en activité, le Nyiragongo et le Nyamuragira.

Si une catastrophe naturelle devait se produire durant votre séjour, prenez immédiatement contact avec vos proches et suivez les instructions des autorités. En cas d'interruption des communications avec l'étranger, vous pouvez vous mettre en liaison avec l'Ambassade de Suisse à Kinshasa.

[Début de la page](#)

Santé

Les soins médicaux ne sont assurés que partiellement, même à Kinshasa. Il peut être utile de se munir de matériel de pansement et de seringues à usage unique. En cas de maladie ou de blessure grave, il faut se faire soigner à l'étranger (Afrique du Sud ou Europe).

Si vous prenez régulièrement des **médicaments**, emportez-en une quantité suffisante

avec vous. N'oubliez toutefois pas que l'importation de médicaments contenant des stupéfiants (p. ex. méthadone) ou de substances utilisées pour traiter des troubles psychiques est soumise à des prescriptions spéciales dans de nombreux pays. Le cas échéant, renseignez-vous à ce sujet, avant le départ, auprès de la représentation étrangère compétente (ambassade ou consulat) et consultez la rubrique **Liens voyages**, où vous trouverez, entre autres, de plus amples informations sur ce thème ainsi que sur la médecine du voyage en général.

Parmi d'autres maladies (tropicales), la maladie du sommeil et la tuberculose peuvent se manifester.

[Début de la page](#)

Remarques particulières

Pour se rendre dans des zones importantes sur le plan stratégique, notamment dans les deux provinces du Kasaï, il est nécessaire de se procurer une autorisation.

L'autorisation en question est délivrée par les autorités congolaises - DGM (Direction générale des migrations) ou le Ministère de l'intérieur. L'Ambassade de la République démocratique du Congo fournit tous renseignements utiles à ce sujet.

[Début de la page](#)

Adresses utiles

Représentations suisses à l'étranger: En cas de **situation d'urgence** à l'étranger, vous pouvez vous adresser à la représentation suisse la plus proche.

[✈ Représentations suisses à l'étranger](#)

Représentations étrangères en Suisse: Pour obtenir des informations sur les **prescriptions d'entrée** (documents d'identité admis, visa, etc.), veuillez vous adresser aux ambassades et consulats étrangers compétents. Ceux-ci peuvent également vous renseigner sur les **dispositions douanières** pour l'importation et l'exportation d'animaux et de marchandises: appareils électroniques, souvenirs, médicaments, etc.

[✈ Représentations étrangères en Suisse](#)

[Début de la page](#)

Exclusion de la responsabilité

Veuillez également consulter les **informations complémentaires, de portée générale**; elles font partie intégrante des Conseils aux voyageurs.

Les Conseils aux voyageurs du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) reposent sur des informations obtenues de sources sûres, réputées fiables. Leur but est d'aider les voyageurs à prendre à bon escient leur décision de déplacement et de leur fournir des **indications utiles** pour leur permettre de préparer avec soin leur voyage. Le DFAE ne peut toutefois ni décider pour eux ni assumer pour eux la responsabilité de la préparation et de la réalisation du voyage.

Les situations dangereuses sont souvent impossibles à prévoir et difficiles à cerner, et elles peuvent évoluer rapidement. Le DFAE ne donne aucune garantie quant à l'exhaustivité des conseils aux voyageurs et **décline toute responsabilité** en cas de dommages éventuels. Toute demande ayant trait à une annulation de voyage doit être adressée directement à l'agence de voyage ou à la compagnie d'assurance voyage.

Dernière modification: 05.11.2009

Département fédéral des affaires étrangères

[Informations juridiques](#) | [Contact](#)
